DECLARATION AFFECTATION PARCELLAIRE - AOP PIERREVERT - AVEC IRRIGATION

A transmettre à l'ODG avant le 31 Mars du millésime à venir

n° CVI :

Identité exploitant :

Fait le :

A :

Signature :

COMMUNE	Parcelle		MFV	Contenance	Cépage	Année	Superficie	Densité/Distance		% de manquants
	Section	N°		HA--AR--CA		Plantation	e plantation H	rang	inter-rang	

Irrigable oui/non	Type d'installation d'irrigation